

FIAN INTERNATIONAL

المنظمة الدولية لحقوق التغذية
International Human Rights Organisation for the Right to Food
शोउज अडिकार संघटन
Organisation Internationale pour le Droit Humain à l'Alimentation
Internationale Organisation für das Menschenrecht auf Nahrung
Международная Организация Защищающая Право Человека На Питание
国际人权机构旨在协助落实食物权
Organización Internacional por el Derecho Humano a la Alimentación

International Secretariat
Willy-Brandt-Platz 5, 69115 Heidelberg
+ 49 6221 653 00 30 TEL
+ 49 6221 83 05 45 FAX
PO Box 10 22 43
D 69012 Germany
www.fian.org



Quatrième session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un projet de déclaration des droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

Déclaration orale de FIAN Burkina Faso sur l'article 24

Chère Madame la Présidente/rapporteur,

Nous voulons souligner l'importance de cet article.

Nous avons connaissance de nombreux cas d'expulsions forcés et de déplacement de populations sans aucune mesure d'accompagnement, ni réparation, ni indemnisation.... Ces expulsions bafouent les droits fondamentaux des paysans/nes en l'occurrence le droit à un logement décent comme le CDESC l'a exprimé dans le commentaire général 7, sur les expulsions forcées. Ces paysans sont chassés de leur habitation et peinent à avoir un abri pour eux et les membres de leur famille. Ils sont exposés aux aléas climatiques qui affectent négativement leur santé.

Nous nous réjouissons que ce droit figure dans la déclaration des paysans/nes et aux autres personnes travaillant en zone rurale, pour les protéger contre ces situations qui portent atteinte à leur dignité en tant qu'être humain.

C'est pourquoi, Madame la présidente nous soutenons fortement le contenu actuel de l'article 24.

Merci Madame la présidente.